



Problème avec un achat

Par mop76

Bonjour,

Ma grand mère a souhaité offrir une montre à notre fils pour ses 18 ans. Ma femme et mon fils sont allés chez un bijoutier pour trouver une montre qui lui plairait et qui rentrerait dans le budget de ma grand mère. La commerçante a proposé de faire un rabais sur une montre de façon que cette dernière corresponde au budget fixé. La montre ayant plus à notre fils ma femme à donc versé un acompte pour la réserver. La commerçante a édité un reçu sur lequel figure le montant de l'acompte ainsi que le prix proposé. Lorsque je suis allé récupérer la montre j'ai demandé combien je lui devais et elle m'a donné le montant en me précisant qu'elle avait déduit l'acompte. Mais en rentrant chez moi je me suis aperçu que cette dernière n'avait pas tenu compte de la remise accordée et qu'elle m'avait facturé le prix "normal". Je suis allé la trouver pour lui en faire part et j'ai dû attendre de voir son responsable qui m'a dit qu'il ne me rembourserait pas la différence car cela ne fait pas parti de la politique de la maison ! (par contre il se propose de m'offrir un bracelet pour la montre !). Dans ce cas existe t il un recours pour récupérer le trop perçu ? Par avance merci pour votre réponse.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Quelle preuve juridique avez-vous de cette remise ? Un bon de commande ? Un reçu ? Un ticket de caisse ? indiquant l'acompte et le prix total convenu ?

Par mop76

Bonjour,

Merci pour votre retour.

Nous avons un reçu (avec numéro) que le commerçant a édité sur lequel figure le montant de l'acompte ainsi que le prix remis de la montre.

Cordialement

Par yapasdequoi

Et donc que dit-il quand vous le lui mettez sous le nez ?

Sans solution amiable, vous pouvez le dénoncer à la DGCCRF :
[url=https://signal.conso.gouv.fr/]https://signal.conso.gouv.fr/[/url]

Par mop76

Bonjour,

il me répond que j'aurais du le signalé le jour ou j'ai payé le solde mais qu'il ne me remboursera pas car ce n'est pas "la politique de la maison" mais il me propose en contrepartie un bracelet de valeur équivalente.

Du coup je voudrais savoir si je peux dans ce cadre utilisé les documents que j'ai en ma possession pour obtenir gain de cause.

Cordialement.

Par yapasdequoi

Peut être.

Après une demande par courrier RAR vous pouvez saisir le tribunal.
Consultez un avocat.

Par yapasdequoi

J'espère que vous avez aussi une preuve du paiement supérieur au prix convenu.

Par mop76

Oui j'ai la facture. En attendant je vous remercie pour votre réponse.